

CASH
INVESTIGATION



Présenté par
Élise Lucet
Un mardi par mois

"Cash Investigation". Déchets : la grande illusion

Résumé de l'émission **Cash Investigations du 11.11.2021** par l'Association OVIDE
(Organisation Villages Information Défense - 77) à retrouver sur asso-ovide.org

Association

OVIDE

Déchets : la grande illusion

I- Recyclage des déchets des poubelles jaunes :

Les taux de recyclage présentés par les chargés de communication de la filière sont erronés voire mensongers :

- La filière de traitement d'Ile de France ne sait recycler que 16,8% des déchets de nos poubelles jaunes (calculs effectués par l'équipe de *Cash Investigation*)
- Et non pas 31% comme affichés dans les plaquettes, en y incluant le tonnage de mâchefer (cendres de l'incinération), cette inclusion du mâchefer étant contraire à la norme européenne

Le recyclage des plastiques : **seuls les emballages plastique de type 1, 2 et 5 sont recyclables sur les sept catégories de plastique censés l'être.** [Hors émission : Dans une autre émission consacrée à l'invasion de la planète par les plastiques, il était dit que 3% seulement de l'ensemble des plastiques produits à l'échelle mondiale, sont recyclés. Petite expérience en passant : trouver le code du type de plastique dans lequel est fabriqué un emballage : incrusté dans le plastique même, il faut de la patience pour repérer un minuscule triangle et une loupe pour en lire le chiffre].

Besançon s'oriente vers un traitement de ses déchets qui devrait inspirer d'autres communautés de communes, associant un compostage citoyen et une incitation économique des particuliers à la réduction à la source de leurs déchets. On aimerait que cet exemple fasse école.

On passera sur le gouffre qui sépare réalité et communication du groupe PAPREC, et le numéro d'illusionniste de son dirigeant qui en gros n'est au courant de rien. Notamment dans les montages fiscaux d'une nébuleuse de holdings en poupées russes, et la réalité du travail des ouvriers éprouvée par un journaliste de l'équipe d'investigation : s'il y a des dérives, énonce le dirigeant, elles devront être sanctionnées... Un grand classique du genre. [Hors émission : Seuls postuleront chez PAPREC comme intérimaires, ceux qui n'auraient vraiment

aucun autre moyen de subsistance ou n'auraient pas vu le *Cash Investigation* du 11 nov. 2021.]

II - Méthanisation :

Thème de l'émission : « Aujourd'hui la méthanisation est un procédé qui fait polémique. Elle permet la transformation des déchets agricoles en gaz de ville ou en électricité. Sur le papier, une idée séduisante dopée par des centaines de millions d'euros d'argent public. Mais dans les campagnes, la colère gronde contre la multiplication de ces installations qui se multiplient un peu partout et qui aiguisent les appétits des grands groupes comme Engie. Incidents et accidents à répétition, pollutions olfactives et des cours d'eau, dévoiement de la vocation nourricière de l'agriculture, l'équipe de Cash Investigations montre l'envers du décor. »

Le procédé de production de gaz en fermentation anaérobie des lisiers d'élevage et des résidus de culture a un côté séduisant au plan théorique. La propagande des producteurs de « gaz vert » ou « biogaz » est contredite par les dérives, dangers et nuisances de la méthanisation sur l'environnement et les populations proches des méthaniseurs. Allons donc, le bonheur ne serait-il pas dans les yourtes mongoles vertes ?

Parmi les éléments les plus frappants :

a) Les objectifs fixés par le gouvernement français visent à couvrir 10% de la consommation de gaz d'ici 2030 par la filière de méthanisation. Par une double incitation financière : subvention à l'investissement des méthaniseurs et prix d'achat bonifié du gaz (ou du Kwh produit à partir de ce gaz) à des tarifs supérieurs au prix de l'électricité et du gaz classiques. Depuis 2013 c'est près d'un demi-milliard (442 millions) d'euros de subvention distribuée par les conseils régionaux, l'Europe et l'ADEME, aux agriculteurs et grands groupes producteurs d'énergies (Engie, Suez, ...). Les habitants aux premières loges des nuisances des méthaniseurs ont de quoi être satisfaits en qualité de pollués payeurs.

La France actuellement couvrirait 1% de la consommation de gaz avec 1 300 méthaniseurs en activité et 800 projets signés. Imaginons demain notre pays constellé de yourtes vertes.

b) L'expérience des uns sert rarement aux autres. L'Allemagne qui a lancé la méthanisation 15 ans avant la France, compte tenu des dérives observées, diminue fortement ses subventions. La France fait exactement le contraire en intensifiant un programme de transition énergétique à marche forcée.

Quelles sont les dérives observées ?

c) le dévoiement de la vocation nourricière de l'agriculture : l'introduction en Allemagne jusqu'à 50% de cultures (principalement maïs) dans les méthaniseurs, a transformé de grandes surfaces de prairies en champs de maïs, avec des conséquences sur le prix des terres qui ont triplé, faisant barrage à l'installation de petits agriculteurs. [Hors émission : cette dérive est dénoncée en France par la Confédération paysanne et relayée par un média indépendant comme *Reporterre*]. Pourquoi jeter du maïs dans un méthaniseur ? Parce que son pouvoir méthanogène est 10 fois supérieur à celui d'un lisier qui contient 80% d'eau. [Hors émission : quand on sait ce qu'il faut d'énergie carbonée pour produire un hectare de maïs, on nage en pleine absurdité écologique et économique. Une culture de maïs, c'est un travail de préparation du sol, un semi, des traitements phytosanitaires, des engrais, de l'arrosage le cas échéant, et enfin la récolte. Tout ça pour finir dans des cuves de digesteurs ? Ainsi des prix

subventionnés payés au producteur de méthane, engendrent d'absurdes dérives et créent de profonds déséquilibres.]

En France, la loi a inscrit un seuil maximum de 15% de cultures dans la méthanisation. Mais qui vérifie le respect de cette norme, déjà discutable en soi ?

d) Les installations vieillissantes en Allemagne, émettent du méthane de façon diffuse. Fuites invisibles, mais repérables par caméra infra-rouges. Le méthane a un pouvoir de GES au moins 25 fois supérieur à celui du CO₂. Ainsi une installation qui laisserait s'échapper 4% de méthane annulerait simplement son bilan carbone. Entretenir la croyance dans la majorité des esprits que la méthanisation est vertueuse pour l'environnement et le climat, s'avère une tromperie à y regarder de près.

e) Les incidents et accidents de la méthanisation sont nombreux. Daniel Chateignier, physicien et chercheur à l'université de Caen en tient un décompte et montre une courbe d'évolution annuelle. En 2013, le taux d'incidents (tous degrés de gravité confondus) par méthaniseur et par an était de 2%. Ce taux excède maintenant 5%. Le scientifique souligne que les grosses structures sont les plus accidentogènes, les petits méthaniseurs montés par deux ou trois agriculteurs, beaucoup moins.

Un accident des plus marquants a été la pollution massive d'un fleuve côtier, l'Aulne à Châteaulin (Finistère) en août 2020 privant 180 000 habitants d'eau potable pendant une semaine. En cause le débordement d'une cuve de méthaniseur exploité par la société Engie.

Preuve, une fois de plus que les dangers des méthaniseurs ne sont pas seulement une menace théorique. Ils sont d'autant plus fréquents, que les contrôles opérés sur les installations sont rares. Par exemple en Ile-et-Vilaine, on compte 3 inspections pour un département qui compte 39 méthaniseurs, précise la députée Claudia Rouault. Une quadruple inspection a analysé les causes de la catastrophe écologique dans le Finistère :

- Dysfonctionnement des capteurs
- Présence humaine insuffisante
- Défauts de conception
- Maintenance purement et simplement « oubliée ».

Pour clore le reportage :

f) Une fois établi le dessous des cartes de la méthanisation en France, Elise Lucet obtient une interview de la ministre de la transition énergétique Barbara Pompili. La ministre se montre sans ambiguïté sur la volonté gouvernementale de développer rapidement la filière. Le propos se veut rassurant et minorant sur les dangers de la méthanisation, qualifiant d'incident l'accident survenu à Châteaulin. Sur l'insistance de la journaliste, elle semble toutefois reconnaître que la situation n'est peut-être pas tout aussi idyllique qu'elle voudrait le dire, raison pour laquelle il est prévu de durcir la réglementation pour encadrer les pratiques de la méthanisation. [Hors émission : Renforcer la réglementation, belle promesse. Mais si les contrôles restent aussi insuffisants, ce qui est probable, vu les 800 nouveaux projets prêts à voir le jour, cela ne changera rien. Bref cette belle histoire de la méthanisation c'est un éternel refrain : priorité à l'économie sur tout le reste. Les belles affaires et la manne des subventions resteront le moteur principal, l'environnement, le climat, la biodiversité attendront.]